



## L'HUMAIN. AVANT TOUT.

Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 2016

Monsieur Gaétan Barrette  
Ministre de la Santé et des Services sociaux  
Édifice Catherine-de-Longpré  
1075, Chemin Sainte-Foy, 15<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2M1

Monsieur le Ministre,

En juillet dernier, je vous informais, par lettre, de nos « *inquiétudes quant à certains éléments qui affectent la capacité de nos membres d'effectuer leur travail comme il se doit tout en respectant leurs obligations professionnelles* ». Un suivi étroit de l'actualité, jumelé aux témoignages de nos membres, nous démontre malheureusement que la tendance ne se dément pas.

Il me semble pertinent de vous rappeler que les quelque 13 000 travailleurs sociaux sont appelés à évaluer et à intervenir dans des situations complexes, souvent à haut risque de préjudice pour les personnes. En tout temps, ils se doivent d'exercer librement leur jugement professionnel et d'agir en pleine compétence. Or, de plus en plus, ils exercent leur profession dans des conditions qui risquent d'avoir un impact sur la protection du public.

Pour mettre leurs compétences au service de la population, les travailleurs sociaux doivent bénéficier d'une autonomie professionnelle et de conditions de pratique propices à leur déploiement. Ils doivent donc, en ce sens, être en mesure de réaliser l'ensemble des activités professionnelles reliées à leur champ d'exercice, c'est-à-dire procéder à l'évaluation du fonctionnement social, élaborer un plan d'intervention et intervenir auprès des personnes ainsi que de leur environnement, tout en respectant le code de déontologie, les normes professionnelles, les lignes directrices et la tenue des dossiers imposés par leur ordre professionnel. Dans cette veine, nous vous demandons de lancer un message clair aux administrateurs des établissements du réseau de la santé et des services sociaux afin qu'ils s'assurent que les travailleurs sociaux puissent déployer leurs activités professionnelles sans pressions institutionnelles indues.

L'emploi de méthodes quantitatives axées sur la gestion du temps dans une perspective tayloriste ne se prête pas à la pratique des travailleurs sociaux. Comment les travailleurs sociaux peuvent-ils déployer l'ensemble de leurs compétences dans un environnement qui ne reconnaît et ne comptabilise que les interventions directes auprès de l'utilisateur, alors que leur expertise réside justement dans la prise en compte des facteurs environnementaux et dans l'intervention auprès du réseau familial et social des personnes? Comment peuvent-ils évaluer toute la complexité des situations et émettre des opinions professionnelles soutenues en se basant sur des outils élaborés essentiellement pour justifier et déterminer l'admissibilité au programme ou l'octroi de services?

.../2

Il nous paraît fondamental que soit reconnue la dimension professionnelle des travailleurs sociaux et qu'ils puissent compter sur la marge de manœuvre nécessaire à la réalisation de leur travail auprès des personnes, des familles, des groupes et des communautés.

Le contexte de pratique actuel expose les travailleurs sociaux à un important conflit de loyauté : se conformer à certaines exigences de leur employeur - qui prennent de moins en moins en compte leur spécificité au plan professionnel - ou respecter les règles imposées par leur ordre professionnel pour assurer la protection du public.

Je crois, Monsieur le ministre, qu'une rencontre s'impose afin que nous puissions échanger sur l'ensemble des éléments législatifs et organisationnels qui représentent autant d'obstacles à l'exercice professionnel optimal des travailleurs sociaux, causant ainsi un préjudice certain à l'ensemble de la population et aux personnes les plus à risque en particulier.

Confiant que vous accorderez à la présente toute l'attention qu'elle mérite, je souhaite que cette rencontre puisse se tenir dans les meilleurs délais.

**Le président,**



**Claude Leblond, Travailleur social, M.S.s.**